

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Pourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, 32 francs pour 6 mois, 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 30,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIEL.
6 heures du mat.	14 legr. dessus zéro.	80 degrés.	745 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 heures.	heu.	7 heures.	Nouvelle lune.	30	
24 m.	6 m.	8 m.	36 m.		

Lyon, 30 juillet 1840.

La tranquillité est rétablie à Barcelone; la révolution y a remporté une victoire pacifique. Déjà Tarragone, Reuss, Gironne, etc., ont fait leur mouvement; Madrid a sans doute accompli le sien. Espartero, dans la capitale, jouit d'une immense influence; qui pourrait donc lui faire opposition et rallier le parti conservateur, alors que le ministère de M. Perez de Castro est en fuite et qu'un ministère qui lui est dévoué a été accepté par la reine? Ainsi s'évanouissent tous ces bruits sinistres qu'on avait répandus sur la situation de Barcelone; Espartero ne s'est pas fait dictateur, le sang n'a pas coulé, les deux reines n'ont pas été outragées. Les journaux du château n'auront pas cette fois les sujets de déclamation qui leur plaisent tant; ils ne pourront pas accuser le peuple espagnol d'avoir des instincts sanguinaires et le montrer traînant dans les rues les membres sanglants de ses ennemis. Les ministres de Christine ont fui lâchement devant une manifestation populaire, voilà ce qu'il y a de plus clair et de plus positif en ce moment. On a cru, en les voyant en France, qu'ils avaient été gravement menacés; il n'en était rien. Ce que le peuple voulait, c'étaient leurs démissions; une fois données, ils auraient pu vivre en paix dans quelque partie de l'Espagne qu'ils eussent voulu habiter; ils ont sans doute préféré la France.

Espartero a été violemment attaqué par les journaux conservateurs de France; on l'a traité de soldat révolté, on l'a qualifié fort durement. Espartero donnera sans doute des explications sur les motifs qui ont dicté sa conduite; mais tout d'abord il est facile de les indiquer.

Espartero a un caractère modéré et prudent; il a p'us de vanité que d'ambition; il a fallu qu'il y eût péril pour les intérêts populaires, garantis par la révolution espagnole, pour qu'il osât prendre parti contre la reine.

En Espagne, la révolution a été commencée dès 1820 par l'armée; elle s'est identifiée avec tous les mouvements politiques, elle les a tous comprimés ou produits. Les faits sont tels, les théories sur l'obéissance de l'armée ne les modifieront pas; on peut le dire, elle est l'agent initiateur des idées nouvelles. Or, si Espartero a vu ces idées menacées, si la reine rêvait un coup d'état, il a dû, dans une pareille situation, sauver son pays d'une contre-révolution.

Le voyage des deux reines à Barcelone était un fait inquiétant. Rappelons-nous quelle vague anxiété il a inspirée, de quelle hésitation il a été précédé à Madrid. On disait ouvertement qu'on se préparait à violer la constitution, que le ministère voulait replacer l'Espagne sous le régime du bon plaisir. La régente a bravé toutes ces rumeurs, elle n'a rien fait pour les démentir, et elle est venue au milieu de l'armée d'Espartero chercher des hommages et des dévouements. Des périls l'attendaient en route; ils ne l'ont pas arrêtée un seul instant. Elle avait donc des motifs bien pressants pour quitter Madrid, et ces motifs, on doit le croire, ne résidaient pas dans le but de faire voyager pour sa santé la jeune Isabelle et de lui faire visiter quelques contrées de son royaume.

S'il y avait une conspiration ourdie contre la constitution, Espartero a bien agi en la faisant avorter. Les journaux conservateurs ne l'accuseraient pas de félonie, s'il avait mis son épée au service de Christine, s'il l'avait aidée à confisquer la liberté du peuple espagnol; alors on aurait trouvé que la constitution était anarchique, qu'elle ne pouvait pas fonctionner, qu'enfantée dans un temps de crise, imposée par l'éméute de la Granja, elle était vicieuse dans son principe et peu praticable. Espartero a été fidèle à la cause du peuple, Espartero est un rebelle; il est soldat félon parce qu'il veut que l'Espagne ait des franchises municipales.

Les Espagnols y tiennent beaucoup plus que nous ne le pensons en France, car en Espagne elles sont réelles et valent la peine d'être défendues. Elles ont une base vraiment démocratique; tous les citoyens domiciliés et âgés de 25 ans sont électeurs municipaux; les alcades (maires) sont le résultat de l'élection. Les assemblées municipales sont chargées de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés; elles administrent souverainement les fonds communaux et les octrois. On conçoit que les populations tiennent à de pareilles institutions, car elles constituent en partie ce que nous appelons le gouvernement du pays par le pays.

La loi nouvelle sur les municipalités, qui a amené les débats qui ont surgi entre la reine Christine et son général, détruit en grande partie les droits des cités, mais cette loi, quoique sanctionnée, nous paraît par le fait inexécutable. Le nouveau ministère ne pourrait pas se soutenir s'il ne s'empressait de faire revivre la loi faite en 1812. Il n'y a pas d'effets sans causes; la cause de la chute du ministère de M. Perez de Castro est la loi nouvelle sur les municipalités; l'effet doit être le retrait de cette loi impopulaire, autrement la conduite d'Espartero serait un non-sens, et l'Espagne se serait encore une fois agitée dans le vide.

Le Constitutionnel essaie aujourd'hui de justifier M. Thiers et par conséquent M. Guizot du triste rôle que joue en ce moment la France dans la question d'Orient; il prétend que la situation actuelle n'a pas été aussi imprévue que beaucoup peuvent le croire, et qu'en voyant les démarches faites par

les cinq puissances auprès de la Porte et du pacha, M. Thiers a dès lors annoncé quelles en devaient être les suites.

Tout le monde, en effet, a compris que l'intervention des cinq puissances allait éterniser la négociation, et que les intérêts n'étant pas les mêmes, il était difficile, sinon impossible, de mettre les deux parties d'accord quand les médiateurs ne l'étaient pas eux-mêmes. Mais, plus la division était prévue, plus M. Thiers, arrivé au pouvoir, devait s'efforcer de changer la situation, d'amener les autres puissances à partager les vues du cabinet français sur cette grave question.

Du moment que des dissentiments inconciliables éclataient entre la France et l'Angleterre, il fallait prévoir ce que pouvait faire l'ambition anglaise que l'on refusait de satisfaire, il fallait se tourner d'un autre côté.

La négociation du traité Brunow était patente; il avait été proposé à la France ainsi qu'aux autres puissances. La Russie, pour laquelle ce traité était d'un immense avantage, n'était pas facile à décourager; on sait qu'elle n'abandonne jamais ses plans, qu'elle en poursuit l'exécution dans l'ombre, quand elle ne peut le faire ouvertement, et il fallait la surveiller.

Dans la conférence ouverte sur les affaires d'Orient, la Russie voulait à peu près sacrifier le pacha d'Egypte, et, comme on devait s'attendre de la part de celui-ci à une vigoureuse résistance, elle cherchait à s'entendre sur les moyens à prendre pour lui imposer ses volontés. La politique du cabinet Thiers tendait à la paix, au maintien des conquêtes du pacha; dès lors ce cabinet refusait naturellement de s'associer au système des cours européennes. Mais de ce refus résultait-il nécessairement le maintien du statu quo? De ce que M. Thiers voulait la paix, s'ensuivait-il que les puissances étaient dans l'impossibilité de faire la guerre? Le grand tort de M. Thiers est de l'avoir pensé. Il a cru que, la France refusant de prendre part à des mesures coercitives contre le pacha, la Russie et l'Angleterre y renonceraient, il s'est trompé; son orgueil l'a égaré, et il n'a pas même su gagner à ses vues la Prusse et l'Autriche, moins intéressées que la Russie et l'Angleterre à briser la puissance du pacha.

Convient-il maintenant au Constitutionnel, organe de M. Thiers, de dire que la France, ne voulant rien faire contre le pacha, s'est abstenue de siéger à la conférence? Non. Il faut dire que la France a été dupée, puisqu'elle n'a pas connu le traité. Mais encore la France, après s'être posée comme l'une des puissances médiatrices, devait-elle s'abstenir? Était-il de sa dignité de le faire? Ne devait-elle pas, au contraire, prendre part à toutes les négociations, faire entendre sa voix dans les conférences, et, si la politique des autres puissances n'était pas la sienne, protester hautement en se retirant? Voilà quel était son devoir; voilà le rôle qui eût été digne d'elle. Mais elle a été mise à l'écart, elle a été dupée; elle a joué un rôle ridicule, et son ambassadeur a mérité d'être à l'instant même rappelé.

Depuis quarante-huit heures, Paris est agité par une foule de nouvelles. On prête à M. Thiers un enthousiasme belliqueux impossible à décrire et des projets de guerre qui ne tendraient à rien moins qu'à faire prochainement payer cher à l'Europe absolutiste toutes les avanies qu'elle nous a infligées depuis dix ans. Nous trouvons un résumé assez complet de tous ces bruits dans le Commerce, et nous allons le reproduire:

On raconte, dit le Commerce, que l'un des jours de la semaine dernière, M. Guizot étant allé faire visite à lord Palmerston, celui-ci lui aurait dit: «Eh bien, monsieur l'ambassadeur, nous avons arrangé l'affaire d'Orient.» Et là-dessus il aurait expliqué à M. Guizot les arrangements convenus à peu près comme ils se retrouvent dans le Morning-Post et le Constitutionnel. M. Guizot qui avait pour instruction de recevoir toutes les communications sur les affaires d'Orient, mais de ne prendre part à rien, se serait incliné; et, rentré bientôt à son hôtel, il aurait expédié à M. Thiers un courrier qui serait arrivé à Paris samedi vers dix heures du matin. Deux heures après, le chargé d'affaires d'Angleterre se présentait chez M. Thiers pour lui notifier le traité.

On sait que c'est à la fin de la bourse de samedi qu'ont en effet paru les premières informations.

Nous avons rapporté que M. Thiers faisait dire dès le soir, par ses amis, qu'il avait répondu énergiquement à la communication qui lui était faite. Aujourd'hui ils répandaient le bruit que l'on est résolu à faire succéder les effets aux paroles. On ne parle de rien moins que d'appeler sous les drapeaux 200,000 hommes de la réserve. Des instructions dans ce sens seraient expédiées aux généraux commandant les divisions, qui devraient de plus embrigader leurs troupes. On parle d'achats de chevaux, d'approvisionnements, de munitions; enfin on se prépare à dépenser beaucoup d'argent. De plus aventureux vont plus loin; ils annoncent qu'on veut préparer 20,000 hommes pour les lancer vers la rivière de Gènes, afin de tenir l'Autriche en échec en Italie, tandis que 100,000 hommes se rassembleraient sur le Rhin.

La marine aussi veut avoir sa part d'action; M. le baron Roussin déposerait le portefeuille de ministre pour recevoir le bâton d'amiral des mains de son successeur, et il irait prendre le commandement de nos forces navales dans le Levant, ayant sous ses ordres les contre-amiraux Lalande et Hugon.

Toutefois, avant d'en venir aux extrémités, on voudrait faire une dernière tentative auprès de l'Autriche, et M. le comte de Saint-Aulaire, en congé à Paris, devrait repartir cette nuit pour l'ambassade de Vienne. S'il échouait, les chambres seraient convoquées afin de leur demander les moyens d'action qui pourraient manquer au président du conseil.

Pour notre compte, nous avouons que nous aimons peu cette intervention de M. de Saint-Aulaire, cet allié de M. le duc Decazes, en pareille matière. Cela nous gâte fort le brillant tableau que l'on nous traçait des dispositions de M. Thiers. Ce que nous voyons de plus positif, c'est, comme nous le disions plus haut, que l'on se prépare à dépenser beaucoup d'argent.

A ces bruits du Commerce, nous ajouterons la nouvelle suivante que nous trouvons dans un journal du matin:

On s'entretenait hier d'un changement de cabinet. Les deux combinaisons ministérielles qu'on mettait en avant étaient celles-ci, une nouvelle édition du 12 mai corrigée de la manière suivante: M. le maréchal Soult à la guerre avec la présidence du conseil, M. Guizot aux affaires étrangères, M. Dufaure à l'intérieur, et M. Duchâtel aux travaux publics;

Un cabinet formé par M. le comte Molé et par M. le maréchal Soult, dont la signification politique serait dans ces mots: la non-intervention ou la guerre.

Nous ne donnons pas à tous ces bruits plus d'importance qu'ils n'en méritent. Le gouvernement ne nous a pas assez habitués à croire à sa fierté pour que nous nous laissions prendre à toutes les fanfaronnades qui retentissent autour de nous. Les journaux ministériels ont beau entonner l'hymne des combats et sonner du clairon, tout cela ne nous persuadera pas que la France soit à la veille de venger l'injure des traités de 1815. La France bouillonne et s'agite sans doute, mais tous les efforts du pouvoir tendent à comprimer ses élans.

On lit dans le Courrier de Lyon:

Quelques bruits alarmants ont circulé dans notre ville hier et ce matin au sujet de la célébration des anniversaires de juillet à Paris.

Nous pouvons assurer que tout s'est passé fort paisiblement, et que la translation des cendres des victimes de juillet, qui était la source de quelques appréhensions, a eu lieu le 28 dans l'ordre le plus parfait et sans qu'aucun accident fâcheux soit venu troubler cette cérémonie.

M. le préfet nous communique la dépêche suivante:

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Du 29 juillet 1840, 5 heures du soir, de M. le ministre de l'intérieur à M. le préfet du Rhône.

«L'imposante cérémonie d'hier a laissé une impression profonde dans les esprits.

» La foule se presse autour du char funèbre, qui est resté exposé au pied de la colonne de la Bastille.

» Les réjouissances du 29 attirent un concours immense.

» La plus parfaite tranquillité règne sur tous les points de la capitale.»

Chronique Lyonnaise.

Le malheureux jeune homme, élève du collège de Lyon, qui s'est noyé hier à l'école de natation, est M. Charvet, de Mâcon. Ce douloureux événement a produit une vive sensation; tout le monde se demandait comment un pareil accident avait pu arriver alors que la rivière est très-basse et très-calme. Une ordonnance de police veut qu'il y ait toujours dans l'espace parcouru par les nageurs un bateau qui stationne pour leur porter secours en cas de besoin; si le bateau eût été à son poste, il est à croire que le malheureux jeune homme aurait pu être retiré à temps. Comment se fait-il aussi que parmi tous les professeurs de natation qui sont en général d'habiles nageurs il ne s'en soit pas trouvé un pour plonger aussitôt que le malheureux a eu disparu? Ces faits sont graves et appellent l'attention de l'autorité. Assez de malheurs arrivent chaque année à Lyon sur nos deux rivières par l'imprudence des nageurs; il faut au moins que les parents soient rassurés quand leurs enfants vont à l'école de natation; ce n'est pas là qu'on doit trouver le danger qu'on vient apprendre à éviter.

Le triste accident dont nous parlons a révélé un fait qui implique très-gravement l'administration municipale. Le malheureux noyé, quand on l'a retrouvé, a dû être amené au quai Saint-Antoine et transporté de là chez un pharmacien de la rue Mercière; il n'y avait pas à l'école de natation un dépôt de secours pour les noyés, et l'on sait combien la rapidité des secours est importante dans de pareilles occasions. Il est impossible de pousser l'incurie aussi loin.

Non-seulement il faut qu'il y ait un dépôt de secours à l'école de natation, mais il serait nécessaire qu'il y eût constamment de service un homme habile à donner ces secours en cas de besoin. L'administration en comprendra-t-elle la nécessité?

FOIRE DE BEAUCAIRE.

Nous donnerons dans un prochain numéro un résumé exact de la foire de Beaucaire. En attendant nous trouvons dans le Courrier de la Drôme les détails suivants:

Les nouvelles qui nous arrivent de cette ville sont quelque peu contradictoires, mais bonnes en général.

Il faut bien le dire, les meilleures choses ont toujours leur mauvais côté. Ainsi, l'immense développement de l'industrie et du commerce se fait proportionnellement peu sentir à Beaucaire. La grande facilité des communications, le nombre toujours croissant des commis-voyageurs, diminuent chaque année le chiffre et l'importance des affaires qui se traitaient en foire de Beaucaire. En général, ce

ne sont guère que les marchandises dont les voyageurs et la correspondance n'ont pu trouver le débouché, et qui doivent se vendre à tous prix, qu'on vient étaler en foire. Nos grandes manufactures de Louviers, de Sedan, d'Elbeuf, de Rouen, de Vienne, celles non moins importantes du Midi, de Dieulefit, par exemple, ne s'occupent jamais beaucoup de Beaucaire.

Le *Courrier du Gard* publie les renseignements suivants, en commençant par les articles qui intéressent surtout Nîmes et le Gard :

Nos foulards, dit-il, ont été demandés et leurs prix se sont soutenus ; certains genres ont manqué et sont commissionnés. Les impressions de la dernière campagne se sont écoulées sans pertes. Un fait très-heureux mérite surtout d'être consigné. Les châles brodés de Nîmes ont été l'objet de nombreuses demandes, et l'on sait que, depuis neuf ans, cet article était complètement abandonné. Motif péremptoire qui a dû nécessairement arrêter la fabrication, à ce point que l'article a manqué.

Les soies grèges, qui se vendent ordinairement à l'issue de la foire, ont déjà eu un sort favorable et sont en apparence de se soutenir aux prix demandés.

Le dernier hiver a été cause, par l'extrême douceur de sa température, d'un défaut de vente des marchandises de la saison, qui, par une conséquence toute naturelle, a amené à leur égard un trop plein dont l'écoulement n'a pu s'effectuer en foire au gré du détenteur. Les mêmes motifs ont fait subir un pareil sort à la draperie, c'est-à-dire des obstacles à l'écoulement de ce qui n'a pas été vendu en temps voulu.

La rouennerie s'est vendue, en général, sans mécontentement pour le producteur. Les articles de cette vaste catégorie se trouvant aujourd'hui à un bas prix, résultat incontestable de la baisse des cotons, il s'est opéré chez eux de très-grandes ventes.

Les lainages de Paris, d'Amiens, de Roubaix, ont eu beaucoup d'écoulement ; mais ici le bas prix a été établi par les producteurs.

Dans un autre ordre de commerce, les denrées coloniales se sont écoulées avec avantage. Les sucres raffinés de Marseille se sont vendus 86 fr. ; les cafés à des prix analogues ; les savons blancs de 53 à 54 fr., suivant la marque, et les savons pâles à 46 fr. 50 c.

Jusqu'ici la vente des vins et des esprits a été très-insignifiante. Il est venu à Beaucaire cette année plusieurs acheteurs que depuis long-temps on avait perdu malheureusement l'habitude d'y voir, des Italiens et des Espagnols ; ceux-ci n'y avaient pas paru depuis quinze ans.

Les Corses sont aussi venus en grand nombre. Cette dernière particularité est d'autant plus favorable que les Corses ont payé tous leurs achats au comptant.

Les rentrées ont été beaucoup plus faciles que par les foires précédentes.

On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

Le portrait du général Championnet, représentant le vainqueur de Naples au moment où il vient d'en terminer la conquête, a été offert, dimanche dernier, à l'avidité curieuse des habitants de Valence.

Ce beau tableau, peint par un de nos compatriotes, M. Varnier, était attendu depuis long-temps par le musée de notre ville à qui il avait été donné, dès l'année dernière, par M. le ministre de l'Intérieur, sur la demande de M. Bérenger, alors député de la Drôme.

Paris, le 28 juillet 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les bureaux de la poste seront fermés aujourd'hui à midi. Nous ne pouvons donc vous entretenir que du commencement de la fête nationale dont Paris doit être témoin. Ce matin, dès six heures, le rappel a battu dans tous les quartiers de la capitale. On ne s'était décidé que dans la journée d'hier à convoquer toute la garde nationale. Aussi les rangs de la milice citoyenne, bien qu'ils soient assez nombreux, ne présentent-ils pas encore cette masse imposante de baïonnettes qui se serait portée sur le passage du cortège, si l'on s'était résolu, il y a quelques jours, à appeler tous les gardes nationaux de Paris à prendre part à la solennité funèbre d'aujourd'hui. La garde nationale occupera toute la ligne depuis Saint-Germain-l'Auxerrois jusqu'à la Bastille ; on a, à ce qu'il paraît, renoncé à mettre l'armée en contact avec elle, par crainte sans doute des impressions que nos soldats pourraient recevoir des manifestations politiques auxquelles on s'attend pendant la cérémonie.

A sept heures, les étudiants de nos écoles se sont réunis sur les places du Panthéon et de l'Ecole-de-Médecine, et de là se sont rendus en colonne sur les boulevards. Plusieurs drapeaux étaient portés dans leurs rangs ; sur l'un, on lisait : *Hommage aux mânes des héros de juillet* ; sur un autre : *Réforme électorale*. La *Marseillaise* a déjà été chantée à diverses reprises.

On nous assure qu'on laissera aujourd'hui l'enthousiasme populaire se produire par toutes les manifestations possibles, pourvu que ces manifestations n'aillent pas jusqu'au désordre. On n'empêchera aucuns cris, si vifs qu'ils puissent être contre l'étranger. On compte même exploiter la grande agitation nationale qui transportera aujourd'hui tous les esprits, pour prouver à l'Europe qu'au besoin la France pourrait encore vomir des milliers de combattants sur ses frontières.

Le service funèbre a commencé à dix heures à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. A l'heure où nous sommes obligés de clore nos lettres, le canon n'a pas encore annoncé que le cortège se soit mis en marche.

Les renseignements que nous recevons de plusieurs points de la capitale nous autorisent à penser que, quelque grande que soit la fermentation, la journée ne sera attristée par aucun désordre.

On assure que dans le conseil des ministres tenu aujourd'hui il a été décidé qu'une levée d'hommes extraordinaire serait immédiatement mise à exécution.

Un ordre du jour du maréchal Gérard, publié hier, a ordonné que toute la garde nationale parisienne serait convoquée pour la cérémonie de demain.

Louis-Philippe, dit un journal, n'assistera pas aux cérémonies qui auront lieu demain ; mais, comme le cortège doit passer sous les croisées du pavillon de Flore, il s'y montrera un instant pour saluer le char funèbre.

BANQUET DE LIMOGES.

On lit dans le *Progressif* de Limoges :

Sur l'invitation de M. Michel, M. Babaud-Larivière a donné lecture de la lettre de M. Voyer-d'Argenson que nous nous empressons de reproduire.

Lagrange-Méré, par Lahaye-Descartes, département d'Indre-et-Loire, 11 juillet 1840.

A MM. les membres du comité réformiste de Limoges.

Messieurs,

Je sens tout le prix de l'honneur que vous me déférez, et il m'en coûte beaucoup de répondre que l'état actuel de ma santé me défend de prendre des engagements auxquels je ne me pardonnerais pas de faillir, fût-ce involontairement. Je ne saurais dire combien j'éprouve de regrets de manquer ainsi l'occasion de m'unir à de généreux amis du peuple pour accueillir l'éloquent patriote Michel (de Bourges), mon ami et mon défenseur.

Dans ma jeunesse, à l'époque de nos mémorables assemblées nationales, j'entendais beaucoup parler de la souveraineté du peuple, de ses droits imprescriptibles, de la coupable audace de certains publicistes qui prétendaient limiter son droit de suffrage, afin de perpétuer son abaissement, son ignorance et sa misère, tandis que des législateurs élus par l'universalité des citoyens se hâteraient de les faire disparaître. Ces principes, si justes et si vrais, retentissaient alors d'une extrémité de la France à l'autre ; on aurait presque affirmé que l'accord était unanime ; mais alors aussi le peuple avait témoigné de sa force, et des hommes, en grande partie de son choix et dignes de leur mission, votaient ou préparaient des lois conformes à ces principes. Là était le pouvoir, là se réunissaient, sans qu'on pût les discerner, et les approbations sincères et les applaudissements hypocrites.

Que de lâches défections ont succédé à cette apparente unanimité ! C'est que les temps ne sont pas les mêmes. Aujourd'hui l'ambition, l'égoïsme, la vanité, la frénésie du gain ne sont plus à la gêne ; le pouvoir les accueille, les encourage, s'en fait des appuis, les satisfait presque si ces passions n'étaient pas insatiables. Combien n'est-il donc pas satisfait, messieurs, de voir de véritables hommes de bien tels que vous se soustraire au torrent qui en entraîne tant d'autres, pour s'occuper des intérêts populaires délaissés, méconnus, pros crits, pour donner des preuves de désintéressement, de dévouement, de probité politique, complètement inséparable de la probité privée !

En me permettant ainsi de vous exprimer, messieurs, les sentiments que m'inspire votre généreuse entreprise, je ne fais qu'accroître mes regrets. S'il ne m'est pas possible de me joindre personnellement à vos efforts, croyez que je forme les vœux les plus ardents pour leur succès, et veuillez accepter l'offre que je vous fais de mon concours en tout ce que vous jugerez à propos de me prescrire, ainsi que l'assurance de mon entier et respectueux dévouement.

D'ARGENSON.

M. Gazard, quelques instants après, a donné lecture de la lettre de l'honorable M. Arago. Elle est ainsi conçue :

« Messieurs,

» Votre honorable invitation m'a rendu tellement heureux et fier, que j'ai cherché tous les moyens de me rendre libre pour l'époque où vous ferez à M. Michel (de Bourges) une réception qu'il mérite si bien. J'éprouve un véritable regret à vous annoncer que mes efforts ont été infructueux ; des devoirs académiques et municipaux me retiendront à Paris jusqu'au milieu du mois d'août. Je ne pourrai donc, le 26 juillet, m'associer que par la pensée aux témoignages d'estime que vous donnerez à mon ami ; mais vous me permettrez de vous dire combien, d'avance, j'en suis reconnaissant. Encouragé par votre bienveillance, je saisis, avant la fin de cette année, la première occasion de vous faire une courte visite ; je sens le besoin d'aller vous remercier de vive voix de vos constants, de vos patriotiques efforts, de vous porter l'expression de mes sympathies et de mon dévouement absolu.

F. ARAGO.

» Le 14 juillet 1840. »

Vers la fin du banquet M. Michel a dit :

Messieurs, on a réglé à l'avance le programme de votre fête. Les toasts qui doivent être portés ont été convenus. Il ne faut pas sortir des limites de ce programme : ce n'est pas le programme de juillet. (Rires et applaudissements prolongés.)

Sur l'invitation de M. Michel, les toasts suivants sont portés :

Par M. Audoin : *A la réforme électorale !*

Par M. Gazard : *A l'exercice réel de la souveraineté nationale, source légitime de tous les pouvoirs !*

Par M. Pourradier-Duteil : *A l'éducation nationale !*

M. Coralli prend ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

N'est-ce donc pas un beau spectacle que cette réunion presque improvisée de citoyens s'unissant dans une pensée commune, faisant acte d'hommes libres, et manifestant légalement et pacifiquement une opinion légitime et pacifique ? N'y a-t-il pas dans l'ordre qui règne ici, dans ce calme imposant, dans cette joie vive à la fois et contenue, la réponse la plus sûre à ces prophéties de désordre dont on voulait nous effrayer ? Il ne sera plus permis désormais de s'épouvanter des manifestations du même genre dont celle-ci est le présage.

Messieurs, nous avons des devoirs à remplir, sachons en être dignes.

Le premier, c'est l'union... l'union qui fait la force, qui, faisant converger les volontés individuelles vers un centre commun, forme de toutes un faisceau que ne peut rompre aucune volonté isolée, quelque puissante qu'on la suppose ; l'union qui use la résistance, détruit les obstacles, assure le succès, donne de la force à la faiblesse et multiplie la puissance de la force elle-même.

Après l'union, la fermeté dans les principes. Sans elle, l'homme politique aussi bien que l'homme privé s'égare bientôt. Transiger sur les principes, c'est transiger avec la conscience ; une faiblesse engendre mille faiblesses.

La fermeté dans les principes peut avoir son danger. C'est la modération dans leur application qui le fait disparaître. Sans cette modération on dépasse le but, on outre les conséquences ; les esprits s'effraient et le doute vient obscurcir la vérité elle-même. Soyons donc inflexibles sur les principes, mais ne les appliquons qu'avec modération et sagesse. Appelons à leur aide le temps et l'expérience. C'est ainsi qu'on arrive plus sûrement, plus rapidement au succès.

Après avoir parlé des principes, permettez-moi un mot sur les hommes. De la prudence dans le choix des hommes ; mais, le choix fait, gardons-nous de la défiance. La défiance, sans motifs réels, sur de trompeuses et insignifiantes apparences, décourage les hommes politiques, les blesse au cœur, les tue. Croyez-moi, c'est ainsi que les partis diminuent leur puissance. Lorsque, dans une opinion, s'élève un homme consciencieux, dont les sentiments d'honneur sont connus, qu'une juste confiance le soutienne et le protège ; n'arrêtez pas son élan par d'injurieux soupçons ; attendez, attendez les choses graves avant de douter. Jeter imprudemment le mépris sur les hommes d'honneur d'un parti, c'est porter des coups mortels au parti lui-même, car les partis s'affaiblissent par la déconsidération de ceux qui les représentent.

Je m'arrête, Messieurs, je ne veux pas être plus long-temps en obstacle à votre légitime impatience d'entendre encore une voix dont vous connaissez déjà l'éclat et la puissance. Je m'arrête ; c'est à cette voix qu'il appartient de parler dignement des hommes et de s'élever à la hauteur des vrais principes.

Après ce discours qui a été chaudement applaudi, M. Michel se lève et s'exprime ainsi :

Messieurs,

Nous avons des devoirs à remplir.

L'honorable d'Argenson, dont j'occupe la place, vous a exprimé dans sa lettre les sentiments qui font la gloire de sa vie, et qui, j'ose le dire, feront la gloire de sa mort ; car il naquit parmi les grands et il mourra au sein du peuple !...

Arago, l'illustre maître de la science, dont on conteste les titres plus légitimes, depuis qu'on a compris qu'il veut en faire refluer la gloire sur la cause du peuple, disons-lui que nos cœurs ont ressenti ses injures, que, lorsqu'il a devant lui, à la chambre, ses ennemis qui sont les nôtres, il a l'immense phalange populaire qui se ment entement, mais avec ordre.

Honneur à d'Argenson ! honneur à Arago ! (Applaudissements.)

Et les morts, les oublierez-vous ?... Ceux qui sont morts pour vous, les oublierez-vous ?...

(Non ! non !)

Carrel !... Demain, nos amis de Paris vont se grouper autour de son tombeau. Ils ne verseront pas de larmes ; ses cendres n'ont pas besoin de larmes. Mais ils jurèrent de consacrer comme lui leur vie à la défense de leurs principes... Moi, je le jure...

C'est ainsi qu'il faut honorer la cendre de Carrel ! (Longue interruption.)

Etes-vous heureux ?...

(Une voix : Oui !)

Je n'ai pas besoin de réponse, je la trouve dans mon cœur.

Voilà vingt ans que je suis entré dans la carrière politique, et je cherche vainement dans les souvenirs de ma jeunesse et de mon âge mûr ; jamais je n'ai assisté à une réunion plus imposante. Ici le passé glorieux, s'appuyant sur le présent infatigable, donne la main à l'avenir plein d'espérances !

Vous savez le but de notre réunion... Nous sommes ici pour manifester à tous le vœu de notre cœur... la réforme !

Dans deux occasions solennelles de ma vie, dans la petite ville de La Châtre à qui je dois restituer l'honneur d'avoir été le berceau des manifestations réformatrices, et en présence de ce beau collège du 5^e arrondissement qui ne recula pas devant la manifestation de mes principes, j'ai fait connaître mes idées sur la réforme... Elles subsistent... Je ne veux pas les reproduire ici... Nous sommes tous des convertis sur ce point... Laissons le doute à des hommes placés plus haut, à nos dignes représentants. (Sourires et applaudissements.)

Ils ont dit : L'électorat est un devoir ; et nous avons dit : C'est un devoir, sans doute, mais c'est un droit aussi... et si ce n'était qu'un devoir... au peuple encore la gloire de l'accomplir.

C'est un devoir aussi de défendre sa patrie, de verser son sang pour elle, de lui faire un rempart de son corps, de mourir pour elle dans la gloire et... dans l'oubli. Est-ce le peuple qui le remplit ce devoir ou vous, messeigneurs les privilégiés ! (Tonnerre d'applaudissements.)

Ils ont dit : Le peuple n'a de droits que ceux que la loi lui confère. Je ne réponds pas à ce sophisme, mais je dis aux hommes qui l'ont proféré :

Vous n'avez pas toujours tenu ce langage, quand vous combattiez dans les rangs du peuple, quand vous conspiriez avec nous ; je pourrais dire les serments que vous avez faits, car je les sais. Je pourrais dire le lieu, l'heure... les noms des conspirateurs. Je ne les dirai pas, car j'ai tenu mes serments, moi... Ils avaient juré sur le Christ, ils avaient pris Dieu à témoin de leurs serments, et ils ont menti à leurs serments !

Je vous les dénonce, ces hommes...

Je vous les dénonce, ces hommes qui se sont tout-à-coup épris d'un ardent amour pour l'ordre et pour la conservation des biens que le peuple leur a donnés.

Je vous les dénonce ces conspirateurs, car ils ne conspiraient pas comme nous, à la face du soleil ; ils conspiraient la nuit, ils conspiraient dans l'ombre !

(Nous ne pourrions exprimer l'énergie qui se révèle dans toute la personne de l'orateur, et l'enthousiasme frénétique qui s'empare de toute l'assemblée.)

Nous conspirons avec eux, Messieurs, nous avions tort alors. Notre jeunesse, trop confiante, s'est laissée conduire par des chefs ambitieux.

Vous ne commettrez pas la même faute, nous venons vous convier à conspirer au grand jour, à la face de ce soleil qui vous a salués de ses derniers rayons, à conspirer pacifiquement pour tout ce qui est vrai, pour tout ce qui est juste, à conspirer pour conquérir à ce peuple un peu de respect pour sa dignité.

Voilà la réforme dans son but, telle que nos amis la comprennent, et il faudra bien qu'elle nous soit accordée.

Mais nous sommes tous d'accord sur ce point.

Ce n'est pas de la nécessité de la réforme, c'est des moyens de l'obtenir qu'il faut nous occuper ; c'est l'objet de notre réunion...

Pour atteindre à ce but, deux moyens se présentent : l'un, l'honorable citoyen qui est placé à ma droite vous l'a indiqué ; c'est la persévérance. Unissons nos efforts, soyons fermes, constants, unanimes, pleins d'espérances. L'étoile lumineuse qui sillonne les cieux s'étendra dans l'espace, les mondes périront, tout passera, tout, hormis l'éternelle justice. (Applaudissements prolongés.)

Il est un autre moyen d'assurer le succès de notre entreprise ; il consiste dans la modération de nos principes, dans l'exposition nette, précise et loyale de nos doctrines, dans un inexorable attachement à notre symbole politique.

Laissons les philosophes répandre sur le monde ces lumières sublimes qu'ils trouvent dans les profondeurs de leur intelligence. C'est là leur gloire ; mais la société demande d'autres travaux.

La société, voilà comment je la comprends : C'est ce qu'il y a de plus beau sous le ciel ; elle se meut entre de bonnes et de mauvaises passions. Il y a le bien et le mal, l'invincible mal, et il faut qu'il en soit toujours ainsi pour que l'homme ait un témoignage de sa liberté. Ainsi va le monde ; il y a une lutte incessante, et le bien l'emporte sans cesse sur le mal. L'édifice social, il faut le soutenir, le restaurer lentement, patiemment, y ajouter chaque jour une nouvelle pierre ; mais l'anéantir d'un seul coup pour en faire sortir un nouveau du sein de la terre, je vous le dis, ce serait remonter à la barbarie ! (Applaudissements.)

Personne n'aime plus le peuple que moi. Je suis du peuple, et mon père aussi, et mon grand-père aussi, pauvres serfs de la glèbe.

Voyez la position où je suis arrivé. Est-ce à dire que, lorsque l'un de nous sort du peuple et monte, il doive se répéter sans cesse : Je ne suis pas encore assez haut, montons, montons encore... A force de monter, on tombe dans l'ignominie. On doit chercher à monter, mais seulement lorsque la Providence nous tend la main et à mesure qu'elle nous appelle. Et puis il faut toujours regarder là-bas, là-bas, qu'elle nous appelle. Et puis il faut toujours regarder là-bas, là-bas, dans cette vallée où l'on était, et se rappeler les misères que l'on a partagées avec ses frères, et se dire : Mon corps n'est plus dans le peuple, mon cœur est toujours avec lui. (Applaudissements.)

Voilà, Messieurs, quelle doit être l'ambition de l'homme de bien. Quant à nous, unissons nos efforts. Nous avons affaire à des ennemis habiles, hypocrites. Enoncez sous une forme un peu vague un principe que l'on pourra contester, ils l'exagéreront, ils le pervertiront, ils l'envénimeront, puis vous le jetteront à la face ; ils vous diront : Vous n'êtes pas d'accord ; celui-là veut la destruction de la propriété, cet autre l'abolition du mariage, celui-ci la promiscuité des femmes, que sais-je ?

Est-ce là ce que vous voulez ?

(Non ! non !)

Pour moi, si j'avais à formuler mes idées, voici comment je les rendrais, voilà quelle réponse je ferais aux calomnies dont notre opinion a été l'objet :

Je veux l'abolition de tout ce qui est mauvais, la conservation de tout ce qui est bien.

Honneur au travail ! au travail, source de toutes les richesses qui se distribuent entre les citoyens ; au travail, principe de toute moralité.

Honneur au droit de propriété ! Le jour où il n'y aurait plus de propriété, le travail n'aurait plus de sanction. J'ajoute : Sans la propriété, le travail est impossible ; le travail trouve dans la propriété son légitime salaire, il y puise ses moyens d'action les plus puissants.

On a dit que nous voulions dissoudre la famille. Portons nos regards sur ces grands états dont il ne nous est pas donné de prononcer le nom, mais dont il nous est permis au moins de conserver le souvenir, sur les états démocratiques ; vous verrez que plus le pouvoir est divisé, plus il y a d'unité dans la famille. Ainsi, dans la société que nous désirons, le fils se courbe devant le père, la femme s'incline devant le mari ; tout est rallié au foyer domestique, placé sous l'empire d'un seul. Quand il n'y a pas de chef unique au sommet de l'Etat, il faut un chef unique au sommet de chaque famille.

L'homme jouit des biens de la terre, produit de son travail ; il goûte les douceurs de la possession consacrée par les lois, il nourrit son cœur des joies ineffables de la famille : cela ne suffit pas à ses desirs immenses.

Il faut encore à chacun la jouissance de ses facultés intellectuelles ; il faut que toute intelligence se développe et donne ses fruits. Et puis il y a le monde intérieur où chaque homme se trouve vis-à-vis de lui-même, en face d'un seul être, de Dieu, le monde des consciences ! Il faut que la conscience soit libre, comme il faut que l'intelligence le soit. Voilà ce que j'ai vu dans l'histoire.

Si vous en savez davantage, venez le dire ; je ne veux pas fixer de limites, je sais que l'humanité progresse, que l'intelligence s'épanouit, que tous les jours nous avons de nouvelles découvertes.

Vous avez la vapeur ; des intérêts particuliers sont froissés, mais bientôt ils s'absorbent dans l'intérêt général. L'Océan sans fin se couvre de vaisseaux, les distances disparaissent, les richesses s'échangent, les peuples se donnent la main. Sous le souffle de cette puissance nouvelle, il n'y a plus qu'une seule nation, qu'une seule famille ; quelle merveille ! quel avenir !

S'il existe parmi vous un homme qui ait une idée nouvelle à nous apporter, fût-il le plus obscur d'entre les enfants des hommes, fût-il placé aux derniers échelons de la société, fût-il comme l'insecte qui se cache sous l'herbe, qu'il se lève et se place ici sur le socle, autour duquel rayonnera la lumière ; je lui prédici qu'il gouvernera le monde. (Applaudissements.)

Mais la jeunesse avec ses illusions, avec ses admirables élans, avec ses idées nouvelles, ne gouverne pas le monde ; elle pousse à la roue, elle pousse avec vigueur. Mais il y a la vieillesse, l'âge mûr, qui vont avec prudence, qui retiennent les mouvements impétueux ; voilà le spectacle que nous offre constamment l'histoire. C'est là que j'ai étudié l'humanité, c'est là qu'il faut l'étudier ; car l'histoire, c'est la vie incessante de l'humanité dans le temps et dans l'espace, c'est la tradition des générations ; je l'ai étudiée à un âge où les passions s'éteignent en moi comme en tous les hommes, et voilà tout ce qui m'y est apparu.

Voilà nos idées !...

Qu'on nous calomnie !... Mais pendant que nous sommes réunis, protestons, protestons hautement contre les intentions qu'on nous prête. N'oublions pas une chose : ce que nous voulons obtenir, nous ne l'obtiendrons pas sans l'assentiment des classes moyennes. Les classes moyennes ont des entrailles, croyez-le bien, et du cœur ; mais la peur, la peur les devance. Faisons cesser la peur par notre contenance, par notre modération, par la prudence de nos manifestations et de nos doctrines ; rassurons-les contre des terreurs injustes. Mettons de l'ordre dans notre puissance, car, permettez-moi de vous le dire, vous avez une armée, vous n'avez pas un cadre d'officiers. (Applaudissements.)

Cependant la réforme électorale fait des progrès. On commence à sentir qu'elle est nécessaire. L'engagement d'Arago est le nôtre. Vienne un million de citoyens inscrire leurs noms sur ces portes qu'on appelle d'airain, et que moi j'appelle... de verre ! (Applaudissements.)

Dites que vous voulez ce qui est juste, c'est-à-dire la vérité de cette souveraineté nationale qu'ils ont proclamée eux-mêmes, et vous l'obtiendrez ; car cela est juste ; car tout homme qui, dans un état libre, est forcé de se soumettre aux lois qu'il n'a pas faites, n'est pas un citoyen. Je l'ai dit, je le répète, je le répéterai toujours, dût ma tête tomber sur le billot. (Applaudissements prolongés.)

Une voix : Vive Michel (de Bourges) !

Si j'avais cru que l'on criât ici : vive Michel (de Bourges) ! je n'y serais pas ; je n'ai pas le droit qu'on crie : vive Michel (de Bourges), mais j'ai le droit d'exiger qu'on crie : vivent les principes ! (Applaudissements.)

Si j'ai quelque valeur, moi, misérable plébéien, enfant d'un enfant du peuple, je la dois à la fermeté de mes opinions. C'est que jamais je n'ai perdu courage. Non, jamais, jamais, quand le sang de mes frères coulait, quand je les défendais devant certaine juridiction si respectable (applaudissements), je n'ai jamais senti mon cœur ému. Ils sont tombés, respect à leurs cendres ; mais ne désespérons pas. Je savais que, tôt ou tard, un peu de respect serait dû à ma tombe, car j'ai protesté pour les droits du peuple, j'ai combattu pour les intérêts saints de la justice et de la vérité.

Mes jeunes amis, prenez exemple sur moi ; et vous, mes vieux amis, continuez comme vous avez commencé. Si j'ai quelque influence sur vous, et je sens que j'en ai un peu et j'en suis fier, sachez-vous pourquoi ? C'est que j'ai suivi la ligne droite, c'est le plus court chemin pour arriver, non à la fortune, qu'est-ce que la fortune ? non au pouvoir, mais à la gloire de faire triompher ses principes. Voilà, Messieurs, comment nous vaincrons. (Applaudissements.)

Il y a quelques instants, je voyais avec une joie mélancolique le soleil s'effacer derrière vos montagnes, et je disais : demain le soleil se lèvera ; ses feux resplendiront dans les eaux limpides de la Vienne. Qui en doute ? Eh bien ! le triomphe de notre cause est encore plus certain. Oui, les tempêtes s'apaiseront, les nuages s'évanouiront, et le soleil de justice et de vérité apparaîtra dans les cieux pour éclairer et féconder la terre.

Lorsque les applaudissements qui avaient suivi l'allocation de M. Michel (de Bourges) se sont calmés, celui-ci se lève et dit :

Je recueille le peu de forces qui me restent pour vous faire une recommandation assurément inutile. On a vu avec quel ordre vous vous êtes réunis, que l'on dise comment vous vous êtes retirés. Modèles de patriotisme, de modération, de charité, d'ordre, donnez l'exemple de citoyens qui, après avoir satisfait le vœu de leur cœur, se retirent paisiblement dans leurs familles.

Après ces derniers mots, M. Michel est entouré d'une foule qui lui adresse les plus chaudes félicitations, et l'assemblée se retire bientôt dans le calme le plus parfait.

On écrit de Tulle, 18 juillet :

La plus pure renommée de l'époque, au dire du *Siccle*, M. Odilon Barrot, a passé la journée d'hier ici chez notre préfet, son beau-frère. Un avocat du barreau de Tulle, trois conseillers de préfecture, avocats eux-mêmes, voilà le petit nombre d'élus qui ont dîné avec lui.

Pendant ce dîner, une tentative de sérénade d'été manifestée par un commencement d'exécution ; mais elle a manqué son effet par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur... On n'a pu trouver que quatre musiciens. Du reste, ni banquet, ni lampions, ni *vival* ; pas un mot, pas tin signe. Quelle différence avec l'accueil qui lui eût été fait sous la Restauration, ou même après le compte-rendu !

M. Odilon Barrot est reparti ce matin pour Limoges, où il va plaider contre Michel (de Bourges), dans l'affaire du testament présenté par M. Legrand, député de Guéret, autre client de M. Barrot, que les consultations des premiers avocats de Paris et de Bordeaux maltraitent autant que le jugement du tribunal de Lille a maltraité M. Lestiboudois.

La *Revue de Paris* qui, dimanche dernier, nous avait mis dans la confiance des projets de la reine Christine et de la confiance avec laquelle elle abordait les difficultés de la situation, disant à son premier ministre : « Laissez-moi faire, je me charge de tout », continue aujourd'hui le cours de ses singulières révélations :

« On prêtait à Christine, dit cette feuille, des intentions de coup d'état ; on faisait entendre que son séjour en Catalogne annonçait de grands événements ; qu'elle allait entrer dans une ère nouvelle de force et de puissance, en s'appuyant sur l'épée d'Espartero.

« Telles étaient, en effet, les espérances de la régente, qui, sans s'être arrêtée d'avance à aucun parti déterminé, allait vers l'inconnu avec une confiance aveugle. Jusque-là elle n'avait jamais vu Espartero ; elle ne s'était jamais rencontrée avec le général heureux auquel les événements donnaient l'honneur de la pacification de l'Espagne ; elle se flattait d'exercer sur lui par sa présence un grand ascendant, et elle espérait associer facilement le duc de la Victoire à ses vues et à sa politique.

« C'est à Lérida que Christine vit Espartero pour la première fois, et son entretien avec le général espagnol dut bientôt la déromper. Elle put reconnaître qu'elle n'exercerait pas sur le soldat victorieux l'influence qu'elle avait rêvée, et qu'elle s'était mise étourdiment à sa merci. Elle eût volontiers repris le chemin de sa capitale, mais il était trop tard ; c'eût été, d'ailleurs, une autre imprudence que de témoigner à Espartero et à son armée une défiance injurieuse. Christine ne pouvait plus faire autre chose que de poursuivre sa route, et d'aller voir si à Barcelone elle trouverait plus de modération et de dévouement à la royauté nouvelle qu'à Saragosse.

« Mais tout était changé ; la régente ne dirigeait plus, elle suivait, attendant le choc capricieux des événements qu'elle était désormais incapable de maîtriser. Elle dut sentir cruellement la faute qu'elle avait commise en quittant sa capitale. C'était à Madrid, c'était au centre de la monarchie et du gouvernement qu'il fallait recevoir Espartero. »

La nouvelle situation où la France va se trouver placée vis-à-vis de l'Angleterre ne permet pas de passer sous silence un dernier acte d'hostilité que signale le *Journal du Havre*. Remarquons encore une fois que nous sommes toujours sans réparations, sous M. Thiers comme sous M. Molé, pour l'affaire de l'île Bourbon. Voici le nouveau fait rapporté par le *Journal du Havre* :

« Le 17 février dernier, le *Bayonnais*, capitaine A. Henry, se trouvait sur la côte sud de l'île de Cuba, en vue de San-Yago, gisant dans le N.-N.-E. Plusieurs navires étaient en vue. L'un d'eux, restant par le travers au vent, à distance d'environ trois milles, laissa arriver sur le *Bayonnais*, comme pour le chasser, et, n'ayant pas une marche assez supérieure, tomba dans ses eaux sans l'avoir rejoint. Alors il hissa sa couleur, et le capitaine Henry l'ayant reconnu pour anglais, fit aussitôt et sans retard répondre de son pavillon.

« Une heure se passa ainsi. Les deux navires glissaient dans les eaux l'un de l'autre sans se gagner sensiblement, quand tout-à-coup, et sans avertissement préalable, le *Bayonnais* entend ronfler dans sa mâture, ou du moins fort près, un boulet qui va tomber à dix toises du bord sur l'avant du beaupré.

« On comprend combien cette agression sans motifs et en dehors de tous les usages des bâtiments jeta d'inquiétude parmi les passagers et l'équipage, qui n'ignoraient pas que ces parages offrent quelquefois de mauvaises rencontres. Cependant, après un instant de réflexion, le capitaine Henry se décida à mettre en travers pour l'attendre, ce qu'il n'aurait certainement pas fait si le boulet, en le dépassant, ne lui eût fait craindre pour ses passagers.

« Le navire agresseur était la corvette-brick anglaise le *Caraïbe*. Un canot fut envoyé à bord du *Bayonnais*, avec un officier qui, après avoir fait au capitaine les questions d'usage, lui dit que le *Caraïbe* était un croiseur destiné à protéger le commerce, et se retira sans faire aucune offre de service.

« Le droit de visite mutuelle en mer par les bâtiments de guerre est établi par les traités ; ce n'est donc pas ce que nous blâmons. Mais tout le monde sait que l'usage en pareil cas est de hisser la flamme nationale et de l'appuyer d'un coup de canon à poudre. A ce signal, le navire marchand qui n'obéirait pas s'exposerait par sa propre faute. Mais il n'appartient qu'aux Anglais d'en user d'une façon aussi cavalière et brutale, d'en venir d'abord aux voies de fait, au risque de tuer ou de blesser du monde, ou tout au moins d'occasionner des avaries.

« Cette conduite imprudente du commandant anglais est évidemment la suite du dépit qu'il éprouvait de ne pas gagner le *Bayonnais*, et sans examiner les conséquences, il a voulu se venger sur le français de l'infériorité de marche de sa corvette. »

AFFAIRE DU BARON DE LANGSDORF.

Nous publions sans commentaires la lettre que nous recevons de Vienne sur cette affaire, dont on se dissimulerait difficilement la gravité :

Vienne, le 17 juillet.

La scène qui s'est passée dernièrement entre le baron de Langsdorf et le général Mensdorf de Pouilly, et dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, n'est pas une des moindres causes qui ont contribué à retarder le départ du prince de Metternich. Quoique M. de Langsdorf ne soit pas généralement aussi aimé que M. de Saint-Aulaire, son beau-père, cependant le corps diplomatique a considéré l'insulte faite à un de ses membres comme ayant blessé tout le corps, et c'est pour cette raison que la note du chargé d'affaires de France a été verbalement appuyée par plusieurs autres ambassadeurs qui se sont rendus exprès chez l'archi-chancelier pour lui témoigner tout leur mécontentement de l'outrage reçu par le baron de Langsdorf. Le prince de Metternich a promis de s'occuper sérieusement de cette affaire, et après avoir mandé chez lui le général Mensdorf pour connaître le motif de sa brutalité, il s'est rendu aussitôt à Schoenbrunn pour informer l'empereur de ce qui venait de se passer. S. M. a ordonné provisoirement au général de quitter la capitale ; et, en effet, celui-ci est parti immédiatement pour ses terres de Hongrie. Quant à la satisfaction demandée par le chargé d'affaires de France, elle se réduira probablement à quelques excuses insignifiantes, car on prétend que le prince de Metternich a accueilli assez bien la réponse évasive du comte Mensdorf, à savoir qu'il avait cru voir dans le baron de Langsdorf un des employés subalternes du ministère de la guerre, et avait par conséquent voulu lui donner une leçon de respect en-

vers le supérieur. Mais s'il est vrai, comme le soutient le baron, que le général l'avait parfaitement reconnu avant de lui jeter le chapeau à terre, puisqu'il répondit au salut de celui-ci : *Bonjour, monsieur le baron*, il est aisé de comprendre qu'une telle satisfaction ne serait qu'une mystification, et que le chargé d'affaires aurait bien tort de tenir quitte son offenseur à si bon marché.

Faits Divers.

On lit dans le *Radical du Lot* (Cahors) du 25 juillet :

Hier, l'heure du couvre-feu allait sonner pour les paisibles habitants de la Chartreuse, lorsque les cris à l'assassin ! au voleur ! poussés par trente voix féminines et sur tous les tons de l'épouvante et de l'horreur, mirent en grand émoi toute la population.

Les cris partaient de cette vilaine maison dont les murailles grillées jurent avec l'aspect bucolique du quartier, et qui ne ressemble pas mal à une prison à qui il aurait pris fantaisie de changer d'air et de se mêler à la bonne compagnie.

Mais les cris redoublent, remplissent l'air, et hommes armés, femmes en cornette, gamins à l'affût de spectacle, la garde elle-même force la consigne sévère et pénètre dans le couvent des Filles-Repenties, asile passager où le vice aux abois est sûr de trouver, en tout temps, le vivre et le couvert ! Enfin, on s'explique, et un rire homérique s'échappe de la foule, alors qu'une discrète révérende apprend au public qu'on a surpris un homme dans l'un des lits de la maison. Voilà un voleur bien osé, et qu'on y prenne garde ! il se pourrait qu'il eût des intelligences dans la maison, car rien ne lui a été plus facile que de s'échapper par les derrières.

C'est certainement un voleur, car le repentir est toujours sincère, et depuis La Fontaine, les traits de loups s'introduisant en telles bergeries sont relégués au rang des fables.

Extérieur.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de Barcelone jusqu'au 21 ; ils confirment le changement de ministère et la réorganisation de la garde nationale telle qu'elle existait avant la dissolution exécutée par l'ordre du baron de Meer, mais nous n'y trouvons rien qui indique que la reine régente ait été outragée, ainsi que l'a annoncé la dépêche télégraphique.

D'un autre côté, le brick *la Surprise*, parti de Barcelone le 21, et arrivé à Toulon, a apporté des lettres qui font bien connaître qu'il y a eu un mouvement populaire en faveur des ayuntamientos ; que la reine, sous cette influence, a été contrainte à renvoyer ses ministres ; que ceux d'entre eux qui étaient à Barcelone se sont retirés d'abord sur le brick français le *Mélégre*, d'où ils sont passés sur le paquebot le *Phénicien* ; mais on ne dit pas que leur retraite ait eu lieu devant des attaques personnelles. La reine, d'après une de ces lettres, continue ses promenades.

Hier, dit *el Constitucional* du 21, on remarquait beaucoup de monde au théâtre et sur les promenades publiques. Personne ne se serait douté que Barcelone célébrait la chute du ministère. Rien n'indiquait même ouvertement l'effervescence populaire de la veille. Nos adversaires agissent-ils ainsi lorsqu'une crise se termine en leur faveur ?

Un courrier extraordinaire a été expédié le 20 pour porter à Madrid la destitution des ministres qui sont restés dans cette capitale. Les décrets ont été contresignés par Van Halen, capitaine-général de Catalogne.

Deux régiments des chasseurs de Luchana sont entrés en ville. Ce sont des troupes à la dévotion du général en chef.

Manreza, Vich, Gironne, Tarragone, Reuss, Igualada, toute la Catalogne enfin adhère au mouvement de Barcelone. On sait déjà qu'à Saragosse, la loi sur les municipalités a été l'objet de manifestations populaires moins graves qu'à Barcelone, mais tout aussi antipathiques. On a donné des charivaris aux autorités de la ville et aux partisans supposés de cette loi.

NOUVELLES D'ORIENT.

On lit dans une correspondance de Beyrouth, datée du 3 juillet :

« L'insurrection du Liban prend chaque jour une nouvelle force ; elle donne déjà de bien cruels embarras au gouvernement égyptien ; aussi celui-ci déploie-t-il tous ses moyens de répression pour parvenir un moment plus tôt à la pacification de cette partie de la province.

« On débarque tous les jours des munitions de guerre ; il y a maintenant à Beyrouth 12,000 hommes. On attend d'autres troupes régulières et irrégulières.

« L'armée réunie au pied du Liban attaquera plusieurs points à la fois, de manière à surprendre les insurgés. Abbas-Pacha, commandant la division de Beyrouth, est arrivé le 27 avec des Albanais. Les troupes égyptiennes lui ont fait un brillant accueil. Elles étaient sous les armes au moment de son débarquement. La flotte turco-égyptienne, composée de 1 vaisseau et 16 frégates, a salué Abbas-Pacha de sa nombreuse artillerie.

« Depuis l'arrivée de toutes ces forces, les montagnards se sont retirés dans l'intérieur pour mieux se fortifier. Ils fabriquent tous les jours de la poudre, mais ils n'ont pas assez de plomb. Il y avait déjà eu précédemment des escarmouches de part et d'autre. La ville de Beyrouth a été plusieurs fois vivement inquiétée par l'audace des paysans. Les forts ont tiré sur eux à mitraille.

« Deux frégates ont bombardé pendant une journée entière les deux villages de Giouni et de Gioubel. Une vingtaine de baraques ont été incendiées et autant de prises. Les paysans, qui s'étaient placés derrière les rochers, ont fait feu sur les canots égyptiens qui s'avançaient pour s'emparer de ces baraques. Plusieurs hommes ont péri.

« La frégate anglaise le *Castor* et le pyroscaphe le *Cyclope*, ainsi que la corvette sarde l'*Aigle*, ont mouillé dans ce port. »

— D'après les nouvelles que donne le *Journal de Smyrne* du 9, les escadres n'étaient point parties pour les parages de la Syrie. A cette date, M. l'amiral Lalande se proposait de partir le lendemain dans la nuit avec les vaisseaux qui se trouvent actuellement sur rade, pour se rendre au mouillage d'Ourlac, où était déjà arrivé l'amiral anglais, sir Robert Stopford, à bord du vaisseau à trois ponts *Princesse Charlotte*.

Le *Bellerophon* avait mouillé à Ourlac dimanche. Le brick le *Bougainville* était parti samedi pour la Canée, d'où il devait se rendre en Syrie. La corvette autrichienne *Lipsia* et le brick de la même nation le *Veneto* étaient partis lundi pour Beyrouth ; la corvette américaine la *Cyane* était partie pour le même port ; la goëlette l'*Aréthuse* devait prendre aussi cette direction.

ANGLETERRE. — La chambre des communes s'est formée en comité de subsides, et une proposition a été faite pour voter un renfort de 2,000 marins. La chambre a voté une somme pour cet objet. L'Angleterre veut entretenir dans la Méditerranée un nombre de vaisseaux égal à celui qu'y entretient la France.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Fauché, place du Palais-de-Justice.

Samedi premier août prochain, à neuf heures du matin, sur la place Neuve-des-Carmes, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en un beau cheval, un camion, bureau, pendule, presse à timbre sec, table, chaises, romaine, traîneau, poulains, chandeliers, quinquet, etc., etc. (1179)

Etude de M^e Cornuty, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, n° 1.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

AU SAMEDI HUIT AOÛT MIL HUIT CENT QUARANTE.

1^o D'UNE MAISON sise à Vaise, Grande-Rue, n° 17, estimée trente-huit mille francs, ci..... 38,000 fr.

2^o D'UNE AUTRE MAISON sise à Vaise, Grande-Rue, n° 24, estimée huit mille francs, ci..... 8,000 fr.

Dépendant toutes deux de la succession bénéficiaire du sieur Jean-Baptiste Richoud.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^e Cornuty. (631)

Annonces de MM. les Notaires.

(129)

ÉTUDE DE M^e DARMES,

Notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES, VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,
DE

DEUX PETITES MAISONS ET D'UN TERRAIN

Situés à Francheville.

Le mardi 4 août 1840, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M^e Darmès, notaire, et dans la salle des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, n° 31, au 2^e, à la vente aux enchères de deux petites maisons et d'un terrain contigu, situés à Francheville, près de l'église. Le terrain a une étendue de vingt-cinq ares.

Les deux maisons seront vendues en deux lots ayant chacun la moitié du terrain, et il sera fait ensuite une enchère générale sur les deux lots réunis; l'une des deux maisons est bourgeoise, de construction moderne, avec puits.

La vente sera faite à un prix très-moderé.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, à M^e Darmès, notaire, dépositaire du cahier des charges, et, sur les lieux, à M. Quincieux, blanchisseur, dépositaire des clés.

(8468)

A VENDRE.

TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ,

Située à proximité de Dijon, dans l'un des faubourgs de cette ville,

Et pouvant aussi bien faire une habitation bourgeoise que servir à l'exploitation de plusieurs genres de commerce ou à la fondation d'un établissement industriel.

Cette propriété consiste en un vaste pourpris de 1 hectare 37 ares, clos par de bons murs et ayant entrée sur le faubourg par une grille en fer à deux battants, avec pilastres en pierres de taille. Au commencement de la propriété, à côté de la grille, se trouve un premier bâtiment neuf, contenant un appartement complet, en parfait état, avec cave et grenier; au milieu du clos, se trouve un groupe de bâtiments neufs contenant un très-beau logement, savoir: cuisine, salle à manger, salon parqueté, chambres à coucher, mansarde, greniers, caves, cour, basses-cours, cabinet de bains, écuries, hangars, orangerie, bon puits, etc. Devant ces bâtiments existe un parterre à la suite duquel se trouve un massif d'arbres et arbustes. Le clos est planté utilement, très-bien entretenu, garni d'arbres en plein rapport, et les murs palissades d'arbres et de treillis.

Toutes facilités pour les paiements.

A VENDRE ÉGALEMENT.

Deux autres propriétés situées très-agréablement et aux portes de Dijon.

A REMETTRE.

Plusieurs établissements et fonds de commerce existants à Dijon ou dans le département.

A CÉDER DE SUITE A L'AMIALE.

Une bonne poste aux chevaux sur deux des principales routes de France.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M^e R. Chevrot, rue Saint-Bénigne, n° 5, à Dijon.

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE, RUE SAINT-PIERRE, N° 23.

Location pour un grand établissement industriel.

A louer de suite, en tout ou par parties.

Plusieurs VASTES MAGASINS, ÉCURIES, APPARTEMENT à l'entresol et au premier étage, et greniers élevés; le tout dans une construction neuve, située à Lyon, à l'angle de l'un des quais de la Saône et d'une large rue, et pouvant servir à une brasserie de bière ou à une teinturerie, ou à tout autre atelier de grande manutention. La superficie est d'environ 3,600 mètres carrés.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Hodieu. (334)

A vendre pour entrer en jouissance le 11 novembre prochain.

UN BEAU DOMAINE, à deux lieues de Lyon, composé de vastes bâtiments d'exploitation, cour, jardins, terres, prés, vignes et bois, de la contenance de 16 hectares (130 bichères environ).

A placer.

CAPITAUX de 4, 10, 20, 50, 100,000 fr. et au-dessus.

S'adresser à M^e Rozier, notaire à Lyon, rue Saint-Côme, n° 4, dépositaire des titres de propriété et chargé de traiter, (358)

LE RACAHOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent à LYON.

Chez VERNET, place des Terreaux;
CLARAZ, rue Neuve;
ANDRÉ, pharmacie
des CÉLESTINS,
Et dans les Faubourgs de Lyon:

Chez V^lat, à Vaise:
Crolat, à Saint-Just;
Houllère, à la Croix-Rousse;
E. Gatoire, à la Guillotière.

PATE PECTORALE SIROP PECTORAL DE
NAFÉ D'ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés et autorisés par un Rapport de la Faculté de Médecine de Paris.
Pour guérir les RHUMES, Catarrhes, ENROUEMENTS, Asthmes, COQUELUCHEs
et MALADIES de POITRINE. — A Paris, chez l'Elancien, seul propriétaire

DU **RACAHOUT DES ARABES**

Seul ALIMENT étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine,
pour rétablir les CONVALESCENTS, les Dames, les ENFANTS, et toutes les
PERSONNES FAIBLES de la Poitrine ou de l'ESTOMAC.

Au dépôt général des Célestins, à Lyon.

LE RACAHOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent, dans
le département, aux pharmacies de

MM. Arduin, à Amplepuis;
Tournier, à Givors;
Fayolles et Dumas, à St-Gents;
A. Michel, à Tarare;
Brelaud, à Thizy;
Ayot, à Villefranche;
Berand, à Bourg;
Martinet, à Saint-Etienne;
Et dans toutes les villes des départements.

ÉTUDE DE M^e PRÉMILLIEUX, NOTAIRE A ANSE.

A VENDRE,

DOMAINE FORMANT VIGNOBLE,

Situé près du bourg de Morancé, sur la commune de ce nom,
canton d'Anse.

Ce domaine, d'une contenance d'environ 6 hectares 89 arcs, se compose de divers ténements de fonds, dont 4 hectares 2 ares en vignes, 1 hectare 68 arcs 14 centiares en terres susceptibles d'être mises en vignes, 54 ares 96 centiares en pré, 45 ares 26 centiares en bois taillis, 9 ares 75 centiares en jardin; de bâtiments d'habitation et d'exploitation, comprenant un cellier ayant pressoirs et cuves, une grande cave voûtée garnie de divers vases vinaires, et d'une grande cour, entièrement close de murs.

L'acquéreur pourrait entrer en jouissance de suite.

S'adresser audit M^e Premillieux, notaire à Anse, ou à M. Guilloud-Bussy, négociant à Lyon, rue Grenette. (8569)

Annonces diverses.

(8543)

A vendre en détail.

TERRES, JARDINS ET BATIMENTS RURAUX, situés à l'entrée de Villeurbanne et sur la route où passent les omnibus, lieu dit aux Sablons.

S'adresser à M. Boutet, dans sa maison, à l'entrée du cours Lafayette, près du pont, ou à M^e Laforest, notaire à Lyon.

(8568)

A vendre.

FONDS DE DÉTAIL DE MERCERIE,
A LYON, PLACE GRENOUILLE.

S'y adresser à MM. Chauvet et C^e.

(8570)

A vendre.

MACHINE ÉLECTRIQUE NEUVE, le plateau de 74 centimètres (26 pouces) de diamètre et de 9 millimètres (4 lignes) d'épaisseur, avec isoloir et pistolets de Volta, les conducteurs d'un nouveau genre et d'une grande surface, tenant peu de place, et présentant toutes les commodités pour un amateur. S'adresser à M. Bigé fils aîné, rue du Bœuf, 16.

(8571) Une personne âgée de 28 ans, et connaissant les affaires, désirerait entrer dans une maison de commerce ou de roulage, à Lyon ou ailleurs. Elle donnera les meilleurs renseignements et fournira caution au besoin.

S'adresser à M. Bourget, rue de l'Arsenal, n° 1.

Changement de Domicile.

Le magasin de PIANOS de M. ZEIGER est actuellement
rue Saint-Dominique, n° 11, au 3^e. (8548)

AVIS. — M. CHENEVIER, applicateur d'asphalte et de bitume de Seyssel, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, ingénieurs, architectes et entrepreneurs, qu'il se charge de l'application de ces matières à tous genres de travaux, à des prix modérés.

S'adresser chez M. Dupuis, place des Célestins, n° 8, au 3^e, ou chez lui, à Villefranche, Grande-Rue, n° 31. (8562)

COMPAGNIE LYONNAISE

balayage et du nettoyage particuliers.

L'administration de la Compagnie lyonnaise du balayage a l'honneur de prévenir le public qu'elle se charge de faire enlever à des prix très-moderés les décombres, débris de maçonnerie, mâchefers et autres objets que les ordonnances de police défendent de déposer sur la voie publique. Elle traite ces abonnements à l'année, au mois ou au voyage.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau de la Compagnie, place de la Platière, 2. (8513)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
le Neptune, etc., etc.,

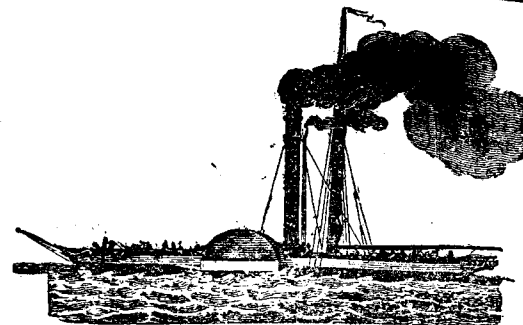
Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes.

Partant tous les jours, à 4 heures du matin,
du port de la Charité.

PREMIÈRES. SECONDES.
Pour VALENCE, 10 f. 7 f. 50 c.
— AVIGNON, 20 12
— BEAUCAIRE, 22 14
— MARSEILLE, 30 20

Bureaux: quai de la Charité.

(7365)



BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX.

Pour AVIGNON. — 1^{re}, 20 f. — 2^e, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7381)

(8534)

SPECIALITÉ.

TRAITEMENT DES MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES
ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS, médecin-praticien de Paris, traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération: lithotritie, rétrécissement du canal de l'urètre, cancers de matrice, fistules urinaires, maladies vénériennes, etc.

QUAI SAINT-CLAIR, N° 1.

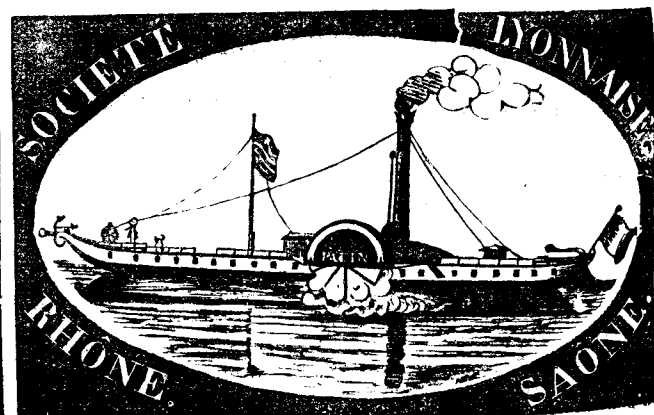
Consultations de midi à deux heures.

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS.

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A QUATRE HEURES DU MATIN.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES
à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. (2773)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.